

ATTENDU QUE les groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail ont été consultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

QUE monsieur Richard Boucher, directeur général, Abitibi-Consolidated inc. – Division Belgo, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un second mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE monsieur Denis Pettigrew, professeur, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à titre de personne désignée par le corps professoral, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Claude G. Genest.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48842

Gouvernement du Québec

Décret 907-2007, 17 octobre 2007

CONCERNANT la nomination de trois membres du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2^o de l'article 46 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., c. M-30.01), le Fonds de la recherche en santé du Québec a été institué;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 50 de cette loi, le Fonds est administré par un conseil d'administration formé d'au plus quatorze membres, dont un président-directeur général, nommés par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 52 de cette loi, les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, sont nommés pour au plus trois ans;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 971-2004 du 20 octobre 2004, messieurs Jacques Hendlisz et Michel L. Tremblay ont été nommés membres du conseil

d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec, que leur mandat expire le 19 octobre 2007 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 755-2006 du 16 août 2006, monsieur Réjean Tessier a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec, pour un mandat de trois ans à compter du 20 octobre 2007 :

— monsieur Jacques Hendlisz, directeur général de l'Hôpital Douglas,

— monsieur Michel L. Tremblay, directeur du Centre de recherche sur le cancer de l'Université McGill;

QUE monsieur Antoine Hakim, directeur du programme de recherche en neurosciences de l'Institut de recherche en santé d'Ottawa, soit nommé membre du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Réjean Tessier.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48843

Gouvernement du Québec

Décret 908-2007, 17 octobre 2007

CONCERNANT la nomination du président et de sept membres du conseil d'administration d'Investissement Québec

ATTENDU QUE l'article 1 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1) constitue la société Investissement Québec;

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi prévoit que la société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 5 de cette loi prévoit que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience établis par le conseil et que ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans ;

ATTENDU QUE l'article 6 de cette loi prévoit que le gouvernement nomme le président du conseil d'administration pour un mandat d'au plus cinq ans ;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau ;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi prévoit que les membres du conseil, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement ;

ATTENDU QUE monsieur Jacques Daoust a été nommé membre et président du conseil d'administration et président-directeur général d'Investissement Québec par le décret numéro 577-2006 du 20 juin 2006, qu'il a démissionné de sa fonction de président du conseil d'administration et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement à ce titre ;

ATTENDU QUE madame Rosemonde Mandeville et monsieur André Monette ont été nommés membres du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 1055-98 du 21 août 1998, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement ;

ATTENDU QUE monsieur Gilles Demers a été nommé membre du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 1106-2004 du 2 décembre 2004, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler ;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir quatre postes additionnels de membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE monsieur Robert Cloutier, président et actionnaire de Gestion Montemurro ltée, soit nommé membre et président du conseil d'administration d'Investissement Québec, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Jacques Daoust à titre de président du conseil d'administration ;

QUE monsieur Gilles Demers, sous-ministre du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation soit nommé de nouveau membre du conseil d'administration d'Investissement Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes ;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration d'Investissement Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— madame Rita Le de Santis, avocate associée, Davies Ward Phillips & Vineberg, en remplacement de monsieur André Monette ;

— madame Monette Malewski, présidente et actionnaire, Agences d'assurance M. Bacal inc., en remplacement de madame Rosemonde Mandeville ;

— madame Mathilde Carrière, avocate associée, Fraser Milner Casgrain ;

— madame Louise Houle, avocate associée, Heenan Blaikie ;

— madame Lorna J. Thelfer, avocate associée, McCarthy Tétrault ;

— monsieur Michael Ross, comptable agréé, dirigeant financier en chef, Industries Sanimax inc.

QUE le décret numéro 610-2006 du 28 juin 2006 concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de certaines sociétés d'État, modifié par le décret numéro 962-2006 du 25 octobre 2006 et par le décret numéro 763-2007 du 12 septembre 2007, s'applique aux personnes nommées en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48844